LA LAÏCITÉ

La laïcité est-elle toujours d'actualité ?

Contrairement à ce que l'on entend dire parfois, je crois que le concept de laïcité, bien loin d'être dépassé, est au contraire parfaitement adapté à notre monde contemporain et qu'il peut être à la base de tentatives de solutions intéressantes pour un certain nombre de graves problèmes politiques contemporains. C'est ce que nous essaierons de montrer dans ce texte.

Qu'est-ce-que la laïcité?

Une définition sommaire consisterait à dire que la laïcité est un système politique dans le quel le pouvoir est indépendant de toute confession religieuse.

On peut cependant aller plus loin en remarquant que le mot « laïcité » vient du grec laos qui désigne le peuple en tant qu'unité considérée comme un tout indivisible. Cette étymologie est très importante car elle montre que la laïcité est un concept qui met l'accent sur ce qui rassemble les citoyens autour d'un minimum de règles acceptées par tous. Ces règles ont pour but de permettre une vie collective harmonieuse en éliminant de la sphère publique ce qui est susceptible de diviser. Cela s'applique bien sûr à la religion qui, relevant des convictions personnelles de chacun, ne peut s'imposer à tous, et n'a donc pas sa place dans la sphère publique. Mais, saisie dans cette acceptation plus large, la notion de laïcité ne s'applique pas seulement à la religion : elle vise toute conception particulière à un groupe qui ne peut être imposée à l'ensemble du peuple que l'État a la charge d'administrer. Cette idée est particulièrement d'actualité aujourd'hui en France où se fait jour une tendance au communautarisme. La dérive prévisible associée à cette tendance est la volonté exprimée par chaque communauté de se voir reconnaître par l'État un certain nombre de spécificités liées à ses croyances, à ses rites ou à ses habitudes culturelles. Un État laïque doit résister à une telle demande. Un État laïque refuse toute reconnaissance d'une quelconque identité communautaire et la rejette dans la sphère du domaine privé. Ce faisant, il assure deux missions essentielles : il garantit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, quelle que soit leur origine, et il préserve

la <u>liberté</u> de chacun, qui ne peut se voir imposer une quelconque pratique particulière à un groupe d'individus, si important soit-il.

On voit donc que la laïcité est un concept dont l'application est destinée à favoriser la concorde et l'harmonie dans la vie sociale. Il nous faudra constamment revenir sur cette affirmation que contestent souvent les adversaires de la laïcité.

Un peu d'histoire

Il est important de connaître le contexte historique dans lequel s'est construit la notion de laïcité afin notamment d'expliquer certaines critiques injustifiées.

En France, c'est en réaction à l'emprise cléricale de l'Église catholique, principalement dans le domaine de l'enseignement, que la laïcité s'est construite.

Traditionnellement, depuis le moyen âge, l'enseignement était assuré par le clergé qui en avait fait sa chasse gardée. Bien entendu, les sujets d'étude qui contrevenaient au dogme catholique étaient ignorés ou même combattus avec parfois la plus grande cruauté: le philosophe Giordano BRUNO fut brûlé vif en 1600, COPERNIC fut menacé pour ses idées, GALILÉE fut contraint de renoncer publiquement à ses conceptions pourtant justes.

L'emprise cléricale, bien que durement secouée par la Révolution fut assez rapidement rétablie par le Concordat de 1801.

L'enseignement se démocratisant progressivement, son contrôle devint un enjeu de pouvoir grandissant. La lutte devint de plus en plus âpre entre un cléricalisme défendant ce qu'il considérait comme son territoire, et des idées nouvelles défendant la liberté de pensée issue du siècle des lumières. Ce fut une succession de batailles alternant échecs et succès. Échec du projet de loi d'Hyppolyte Carnot qui, en 1848, proposait déjà un enseignement laïque, obligatoire et gratuit, et vote en 1850 de la loi Falloux qui aggravait l'emprise de l'Église sur l'enseignement. Succès ensuite de la laïcité dans l'enseignement, par les lois de Jules Ferry en 1881 et 1882. Promulgation en 1905 de la loi de séparation de l'Église et de l'état, qui consacrait la laïcité dans le domaine politique.

Ces luttes pour arracher à l'Église le pouvoir qu'elle avait dans l'enseignement et au sein de l'État ont pu faire penser que l'idéal laïque était inséparable d'un sentiment anti religieux. Cet argument, souvent employé par les adversaires de la laïcité pour la combattre au nom de la tolérance, n'est absolument pas fondé. En effet, ce que

combattent les laïcs, ce n'est pas la religion en elle-même, mais la dérive cléricale, c'est à dire la volonté du clergé de s'arroger un pouvoir temporel. Cette volonté cléricale peut s'exprimer par exemple en revendiquant un rôle dans le domaine des programmes de philosophie de l'enseignement public, ou encore, dans le domaine politique, en exigeant d'avoir un droit de regard sur les lois concernant la famille.

Ainsi, la laïcité, loin d'être intolérante vis à vis des religions, garantit au contraire leur libre exercice en préservant la sphère publique, domaine qui s'impose à tous, de l'influence d'une religion particulière. La laïcité n'est pas un athéisme militant, d'ailleurs les ex-pays communistes qui prônaient cet athéisme officiel ne se prétendaient pas laïques. La laïcité donne à tout citoyen la possibilité de pratiquer la religion de son choix, d'être agnostique ou d'être athée, sans que s'impose à lui, dans la vie publique, la pression d'une religion dominante. Dans le domaine scolaire, elle préserve les enfants du prosélytisme de telle ou telle religion en développant l'usage de la raison et de l'esprit critique, laissant aux familles le soin de transmettre leurs propres convictions religieuses et philosophiques. Quant à l'orientation des lois, chacun, par l'intermédiaire du suffrage universel, peut faire entendre sa voix dans un sens conforme à ses convictions personnelles.

Remarquons au passage que quelques lois récentes, très contestées par certains milieux religieux, sont des lois qui donnent des droits nouveaux mais qui n'ont aucune valeur contraignante pour les croyants. Ainsi par exemple, la liberté de l'avortement n'oblige nullement à avorter les femmes en difficulté dont la conscience réprouve cette solution; de même la loi sur le PACS n'interdit nullement, pour ceux qui le souhaitent, de recourir au mariage traditionnel accompagné de sa célébration religieuse.

La laïcité aujourd'hui

Un idéal exigeant

Il nous faut remarquer que la laïcité, telle que nous l'avons évoquée, est un idéal qui ne peut être atteint sans effort. En effet, la plupart des religions, ont une prétention universelle. Elles pensent tout naturellement que leurs conceptions s'imposent à tous les hommes. Dès lors la tentation est grande d'essayer pour elles de violer les consciences et de contraindre à une adhésion plus ou moins forcée. Il faut beaucoup de courage au croyant convaincu pour admettre que l'adhésion de l'autre à sa foi ne peut être qu'un acte résultant d'un libre choix. Soyons conscient de ce que l'idée

selon laquelle la foi ne peut être imposée par la force, n'a pas toujours été largement partagée. Citons Saint Augustin considéré aujourd'hui encore comme un des grands théologiens catholique ; il écrivait dans ses lettres en l'an 407 : « Vous ne devez pas considérer la contrainte elle-même mais la qualité de la chose à laquelle on est contraint, si elle est bonne ou mauvaise » en clair : la fin justifie les moyens ! Et Saint Augustin de préciser dans une autre lettre : « Il y a une persécution injuste, celle que font les impies à l'Église du Christ, et il y a une persécution juste, celle que font les Églises du Christ aux impies. L'Église persécute par amour et les impies par cruauté. » Un tel discours n'est pas différent de celui que tiennent aujourd'hui les intégristes religieux qu'ils soient catholiques, musulmans, juifs, hindous ou autres.

Le rôle de l'école

L'application pratique de la laïcité suppose donc un minimum de tolérance, une certaine distanciation de chacun par rapport à sa propre croyance. Cette attitude doit être fondée sur la raison qui nous dit que l'autre peut être différent de nous et cependant tout aussi respectable. Où peut-on développer cette culture de la tolérance et de la raison sinon dans une école qui respecte une stricte neutralité confessionnelle et une totale indépendance vis à vis des diverses communautés religieuses, ethniques ou culturelles, c'est-à-dire une école véritablement laïque ?

L'une des fonctions de l'école est de montrer à l'enfant qu'il existe autre chose que ce qu'il côtoie chaque jour dans sa famille ou avec ses proches. L'école doit lui ouvrir l'esprit plutôt que de le conforter dans l'idée qu'il ne peut exister d'autres croyances ou d'autres modes de vie que ceux de son entourage. Ainsi, la laïcité de l'école est une garantie pour la formation de futurs citoyens éclairés capables à leur tour de défendre la laïcité de l'État. Encore faut-il que l'école publique ait les moyens de remplir complètement sa mission, qu'elle ne baisse pas les bras devant les enfants en difficulté, qu'elle maintienne un niveau scolaire et une discipline suffisants pour ne pas voir les enfants les plus favorisés partir dans l'enseignement privé. L'école publique doit pouvoir assurer cette éducation citoyenne jusque dans les quartiers les plus défavorisés où elle est le plus nécessaire. Rendons ici hommage au courage et à la conscience professionnelle de la majorité des enseignants et veillons à ce qu'ils soient soutenus matériellement et moralement par l'État.

Les nouvelles critiques contre la laïcité

La laïcité a atteint en France un statut suffisamment reconnu par l'immense majorité des citoyens pour que les attaques dont elle est l'objet ne puissent plus être frontales comme au 19^{ème} siècle. Elles n'en sont pas moins pernicieuses, car souvent sous estimées par les défenseurs de la laïcité eux-mêmes. Citons quelques exemples parmi les critiques récentes les plus courantes.

- Première critique: la laïcité dans son application stricte est intolérante puisqu'elle n'accepte pas de laisser un rôle à la religion dans le domaine public. Cette critique en général de la religion dominante, opère ici une véritable inversion des valeurs. En effet, nous avons vu que c'est justement au nom de la tolérance qu'aucune religion ne doit intervenir dans l'espace public (écoles publiques, mairies, hôpitaux, services de l'État, etc.). Ceci, parce qu'aucune religion, fût-elle la plus pratiquée, ne doit s'imposer à tous les citoyens qui ont le droit de pratiquer la religion de leur choix ou d'être athée.
- Deuxième critique: la laïcité doit évoluer vers une laïcité « ouverte » (la laïcité classique serait-elle fermée?), voire une laïcité plurielle! Que recouvrent ces termes sinon une redéfinition de la laïcité? En effet, un État qui reconnaitrait officiellement un certain nombre de religions et ferait de leurs représentants des interlocuteurs à part entière, ne serait plus un état laïque. On voit tout de suite les limites d'une telle attitude: quelle religion faut-il reconnaître? Avec quels représentants faut-il dialoguer? Faut-il aussi un représentant des athées? Et un représentant des agnostiques ou des déistes? Comment éviter les querelles entre les religions minoritaires et la religion qui aura l'oreille du gouvernement? Une telle attitude ne pourrait garantir ni la liberté de conscience, ni l'égalité de tous les citoyens, c'est pourquoi la seule solution juste est celle de la République laïque. Une République laïque ne reconnait que des individus libres ayant le droit de s'associer pour pratiquer une religion ou toute autre activité de leur choix. La laïcité n'est pas un œcuménisme d'État.
- Troisième critique : l'État laïque ne garantit pas suffisamment le respect des croyances. C'est ainsi qu'au nom du respect des croyances, il faudrait interdire toute œuvre artistique critique vis à vis d'une religion, les exemples récents sont bien connus : des Versets Sataniques de Salmann Rujdie à la Dernière Tentation du Christ de Martin Scocese en passant par les caricatures de Mahomet. La traduction légale de cette opinion est qu'il faudrait transformer

le blasphème en délit punissable par la loi (ce qui existe dans beaucoup de pays, même démocratiques). Cette opinion relève d'un glissement, redoutable pour la liberté d'expression, du respect du croyant vers le respect de la croyance. Le croyant, comme tout citoyen, a droit au respect en tant que personne et le délit de diffamation est là pour le lui garantir. Les lieux de culte, qui ne sont pas des lieux publics, sont autorisés et protégés par la loi. Tout autre est le statut de la croyance, laquelle n'a de sens que pour le croyant lui-même. On ne peut exiger le respect d'une croyance par un citoyen qui ne la partage pas.

Quatrième critique : l'affaiblissement de la religion, entendez la victoire de la laïcité, serait responsable d'une perte des valeurs morales et humaines. Et de citer les dérives d'une société où tout devient objet de commerce depuis le loisir le plus banal jusqu'à des pratiques aussi intolérables que le trafic d'organes, le commerce des enfants à adopter ou la prostitution forcée, pour ne citer que quelques exemples extrêmes. Ici le constat est juste, mais la cause erronée. Nous avons plutôt affaire aux conséquences d'une dérive de notre société pour laquelle la loi du profit est devenue la seule règle, dans un monde où les contre-pouvoirs sont affaiblis et où la dérégulation sauvage déstabilise des pays qui n'y étaient pas préparés. C'est la face négative de cette fameuse mondialisation qui bouleverse le monde avec brutalité. Le meilleur moyen de lutte contre cette situation n'est pas, je crois, de donner du pouvoir à une quelconque Église, mais plutôt d'avoir des gouvernements suffisamment forts et respectés pour imposer des règles dans le domaine économique et pour fixer les limites du secteur marchand. La laïcité est alors un atout et non un handicap, car elle garantit un État neutre qui est une émanation des citoyens par un processus de représentativité démocratique et non un État porte-parole de telle ou telle communauté religieuse ou ethnique, fût-elle majoritaire.

Cette dernière critique soulève cependant une question de fond qui est : peut-il exister une morale humaniste en dehors des religions ? Cette question, à laquelle je serais tenté de répondre par l'affirmative mériterait de longs développements qui sortent du cadre de notre sujet. Je me contenterai seulement ici de remarquer que la réponse souvent exprimée par les Églises, selon laquelle elles seraient les garantes des vraies valeurs humaines, a souvent été démentie par l'histoire, et cache mal, en général, le désir de réactiver un pouvoir clérical.

La Laïcité et l'Europe

Il faut bien reconnaître qu'à une époque où l'Europe devient la référence le concept de laïcité est minoritaire pour ne pas dire spécifiquement français. En dehors de la France, les seuls pays européens où un état se réclamant ouvertement de la laïcité a été mis en place sont le Portugal depuis la révolution des œillets et la Turquie d'Atatürk. Mais aujourd'hui, dans ce dernier pays, la laïcité est fragilisée par un gouvernement se réclamant d'un islam modéré, tandis que le dernier rempart contre les dérives anti laïques est l'armée dont les pratiques ne font pas toujours preuve d'un grand respect des libertés démocratiques.

Quelques exemples pris chez certains de nos voisins européens nous montrent clairement que la laïcité est encore loin d'être la règle :

- En Allemagne, dans certains Länders, une fraction de l'impôt des citoyens est versée à l'église, sauf demande expresse et individuelle du citoyen. l'Église y est étroitement associée à la gestion de centres sociaux au point d'intervenir directement dans des consultations liées au planning familial. L'église n'étant plus dans son rôle, il s'en suit parfois des polémiques étonnantes, comme celle entre le Vatican, partisan d'une position intransigeante sur l'avortement, et l'Église catholique allemande préférant conserver un rôle institutionnel au prix de quelques concessions sur la doctrine.
- Au Royaume-Uni, pour être enseignant dans une école publique, il faut déclarer sa religion, étant entendu que l'athéisme n'est pas reconnu. On a là un exemple flagrant d'une double atteinte à la liberté de conscience : par l'obligation de déclarer officiellement ce qui devrait rester du domaine privé d'une part, et en ne reconnaissant pas aux athées le droit d'exprimer leur conviction d'autre part.
- En Italie, malgré une séparation officielle entre l'Église et l'état, on sait que le Vatican pèse sur la vie publique en particulier lorsque la Démocratie Chrétienne est au pouvoir. Quelques exemples montrent que la laïcité n'est pas entrée dans les mœurs. Ainsi, le clergé est rémunéré à travers un système comportant une libre contribution associative, mais cette contribution donne droit à une déduction fiscale, ce qui constitue une subvention déguisée. Dans le même esprit, les mariages religieux ont valeur civile.
- Au Danemark, la constitution accorde à l'Église nationale danoise, luthérienne, le soutien de l'État. Sa direction est assurée par le ministre des affaires ecclésiastiques et les pasteurs ainsi que les évêques sont fonctionnaires! Et, bien

qu'il soit possible de s'en faire dispenser au prix d'une démarche volontaire, il existe un impôt d'Église qui est intégré au budget de l'état. L'Église luthérienne a également la responsabilité de l'état civil et des pompes funèbres.

- En Grèce, l'Église orthodoxe est toute puissante, c'est elle qui gérait l'état civil il y a encore peu de temps, et récemment encore, la religion de chaque citoyen devait figurer sur sa carte d'identité.
- En République d'Irlande la puissance de l'Église catholique est telle que jusqu'à très récemment le divorce n'existait pas tandis que la contraception est quasi clandestine et l'avortement interdit. On connait bien sûr en Irlande du Nord et la lutte séculaire que se sont livrées les communautés religieuses catholiques et protestantes. Ce conflit n'est-il pas finalement une conséquence de la domination d'une communauté protestante soutenue pendant longtemps par la couronne britannique sur une minorité catholique qui réagit par un comportement extrémiste et fanatique? Mélange détonnant d'une religion d'État face à une minorité d'une autre confession.

La laïcité « à la française » comme disent ses détracteurs pour souligner son aspect minoritaire est elle un accident de l'histoire appelé à disparaître ?

Remarquons tout d'abord que le fait d'être minoritaire ne préjuge en rien de la pertinence d'une idée: au moment de la Révolution Française la notion de République était une idée minoritaire, elle n'est plus discutée aujourd'hui en France et elle est devenue un type de régime largement représenté dans le monde.

La notion de laïcité telle que nous la connaissons s'appuie d'abord sur la philosophie des lumières. Elle est fondée sur les valeurs de tolérance, de liberté de conscience et sur le droit au libre examen de toute chose par l'usage de la raison. La révolution de 1789 a secoué violemment la domination de l'Église sur la société, la IIIème république a inscrit la laïcité dans l'état de droit que nous connaissons aujourd'hui.

Ces conquêtes sont des victoires de l'ouverture de l'esprit humain, elles ont été dures à obtenir, beaucoup d'hommes et de femmes y ont consacré leur vie, sachons en connaître la valeur, les faire respecter et les promouvoir.

Le fait que la laïcité soit une notion mal comprise, voir inconnue dans un certain nombre de pays d'Europe montre qu'il y a un gros travail d'explication et de conviction à mener. Ce travail est bien entendu déjà en cours à travers l'activité de nombreux citoyens dans des associations, à travers aussi le message que les

enseignants de l'école publique se doivent de faire passer à leurs élèves. Cet effort qui passe notamment par une meilleure formation et une plus grande sensibilisation des enseignants, il faut le poursuivre et l'amplifier.

Comme nous l'avons vu, la notion d'État laïque ne s'applique pas qu'aux religions et d'autres idées peuvent la menacer. Ainsi, les conceptions de type communautariste défendues par certains états (le Canada par exemple) au nom du respect des cultures se révèlent dangereuses. Elles doivent être proscrites au niveau de la sphère publique même si bien entendu la liberté la plus large doit être laissée aux communautés dans le cadre associatif et privé. En un mot, et selon la formule bien connue, dans un état laïc le droit à la différence ne doit pas conduire à la différence des droits.

En conclusion : la laïcité facteur de paix

Notre planète connait aujourd'hui un regain de conflits souvent d'origine culturelle, ethnique ou religieuse. De nombreux pays doivent faire face à des mosaïques de communautés qui, chacune, veulent imposer leur culture, leur langue ou leur religion.

Plus que jamais nos sociétés ont besoin de gouvernements qui reconnaissent également tous les individus sans distinguer leur religion, ni leur origine ethnique ou géographique, ce qui est le propre d'un pouvoir laïque.

Loin d'être dépassé, le développement de la laïcité dans le monde contemporain est donc plus que jamais nécessaire. A un moment où précisément le concept de laïcité est particulièrement menacé ou dévoyé, nous devons tous nous rappeler à quel point ce concept est utile et nécessaire à la paix.

Bibliographie

Henri PENA-RUIZ, La Laïcité, Coll. Dominos, Flammarion, 1998

Henri PENA-RUIZ, Dieu et Marianne - Philosophie de la laïcité, Coll. Fondements de la Politique, PUF, 1999

René ANDRAU, La dérive multiculturaliste, Bruno Leprince, 2000

Henri PENA-RUIZ, La laïcité pour l'égalité, Mille et une nuits, Fayard, 2001

Chahdortt DJAVANN, Bas les voiles, Galiimard, 2003

Régis DEBRAY, Ce que nous voile le voile, Gallimard, 2004

1905, la séparation des Églises et de l'État - les textes fondateurs - préface de Dominique de VILLEPIN, Coll. Tempus, Perrin, 2004

Jean-Michel DUCOMTE, La loi de 1905 - quand l'État se séparait des Églises, Coll. Les Essentiels, Milan, 2005

Sites internet

Comité laïcité et république : www.laicite-republique.org

La Ligue de l'enseignement, site laïcité: www.laicite-laligue.org

La Ligue de l'enseignement : www.laligue.org

Le blog de Catherine Kintzler : <u>www.mezetulle.net</u>

<u>retour</u>